



**PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES MANDATS DES
INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE (PAMOMISC)**

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ACTUALISATION DE LA STRATÉGIE GENRE
DE LA COUR DES COMPTES DU TOGO**

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Comité Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques en Afrique Subsaharienne Francophone (CREFI AF) est une association internationale qui regroupe 23 Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Subsaharienne. L'objectif ultime du CREFI AF est d'améliorer et d'harmoniser les pratiques, les méthodes et les procédures d'audit des institutions supérieures de contrôle (ISC) de la région en adoptant des normes modernes, en mettant en œuvre des programmes complets de formation, de soutien et de partage des connaissances.

Le CREFI AF a pour but d'assurer le renforcement des capacités des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone Subsaharienne. Il vise à :

- promouvoir la coopération entre les Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques de la sous-région ;
- promouvoir l'intégration des femmes aux activités professionnelles des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques ;
- promouvoir la lutte contre la pauvreté et la corruption ;
- promouvoir les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance ;
- promouvoir la protection de l'environnement ;
- assurer la formation des spécialistes en vérification.

Dans la même veine, le CREFI AF œuvre pour le renforcement des capacités du personnel de ses ISC membres. Ce renforcement des capacités est une exigence pour le CREFI AF dans un contexte où le contrôle des finances publiques doit être effectué par des auditeurs possédant des connaissances pointues dans tous les domaines de la vérification.

Depuis la création du CREFI AF, les ISC membres sont toujours confrontés à une difficulté majeure à savoir : le déficit de compétences et/ou de professionnalisme dont elles font montre dans la mise en œuvre de leur mandat, notamment en ce qui concerne l'exécution des audits financiers.

Cet état de chose qui a un effet négatif sur la crédibilité des ISC du CREFI AF et dont les principales causes sont répertoriées dans le plan stratégique du CREFI AF ont été associées aux difficultés qu'éprouvent ces ISC à se conformer aux Normes de l'INTOSAI.

A la suite de ces constats et dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le CREFI AF a sollicité et obtenu un Don de la Banque Africaine de Développement (BAD), pour financer le Projet d'Appui à la Mise en Œuvre des Mandats des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (PAMOMISC) de cinq (05) pays en transition, à savoir : République Centrafricaine, Mali, Niger, Tchad et Togo.

2- DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet d'Appui à la Mise en Œuvre des Mandats des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (PAMOMISC) a pour objectif de renforcer la transparence et la recevabilité dans la gestion des fonds publics dans cinq (05) pays en transition, pour une optimisation dans la gestion des ressources publiques et l'amélioration des résultats de développement.

Spécifiquement le projet vise à contribuer à : i) une meilleure harmonisation des normes et des outils et la professionnalisation d'un nombre accru d'experts-comptables et de vérificateurs du secteur public ; ii) un renforcement des capacités institutionnelles, professionnelles et humaines des ISC, en mettant particulièrement l'accent sur

l'intégration institutionnalisée de la dimension de genre; iii) le renforcement et l'accélération des capacités organisationnelles des ISC ; iv) l'approfondissement des partenariats régionaux et de la collaboration entre les principales parties prenantes qui plaident en faveur d'institutions responsables, transparentes et fortes; et v) l'augmentation du nombre de pairs pour mettre sur pied un 'pool' d'experts aux niveaux régional et continental.

Pour atteindre cet objectif, les activités du projet étalées sur 30 mois sont regroupées dans trois (3) composantes qui se déclinent comme suit :

- **Composant 1 : Développement des capacités d'audit des 5 ISC et organisme d'audit externe en Afrique subsaharienne francophone.** Cette composante vise à améliorer le processus et la méthodologie d'audit, les compétences analytiques, la qualité des audits et l'efficacité organisationnelle des ISC.
- **Composante 2 : Appui au renforcement de la gestion stratégique, coordination du soutien externe et transformation des capacités organisationnelles des ISC.** Cette composante vise la professionnalisation des ISC par la certification des auditeurs afin de leur permettre d'effectuer des contrôles tant juridictionnels que non juridictionnels ; la promotion de la participation des femmes aux activités et à la gestion des ISC ; le renforcement de leur gouvernance interne ; et une meilleure communication externe des ISC avec les parties prenantes : l'Assemblée nationale, le gouvernement, la société civile et les médias.
- **Composante 3 : Coordination et gestion du projet.** Cette composante vise à accompagner le CREFIAF dans la mise en œuvre du projet.

3- RAPPEL SUR LA POLITIQUE NATIONALE D'EQUITE ET D'EGALITE DE GENRE DU TOGO (PNEEG)

L'engagement du Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre une politique pour réaliser l'équité et l'égalité de genre a été clairement exprimé dans les Déclarations de politique du Président de la République et du Premier Ministre en 2005 et 2008.

Ces Déclarations viennent corroborer la vision du pays en matière d'équité et d'égalité de genre qui est de **"Faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance."**

La PNEEG a pour finalité de promouvoir à moyen et long termes, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo.

La PNEEG a pour objectifs :

- d'instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre au Togo,
- d'assurer l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

La PNEEG repose sur la constitution et les principes suivants :

- elle se fonde sur la Constitution et sur le principe selon lequel les femmes et les hommes sont des citoyens égaux qui doivent contribuer pleinement au processus de développement et en tirer les mêmes avantages ;
- elle soutient l'engagement du Gouvernement à promouvoir une société libre de toutes formes de discrimination et d'injustice ;

- elle se fonde sur l'engagement du Gouvernement à promouvoir une participation totale et effective de tous les citoyens, hommes et femmes, filles et garçons, au processus de développement du pays ;
- elle tient compte de la volonté du Gouvernement au respect des engagements pris auprès de la communauté africaine d'une part et auprès de la communauté internationale d'autre part afin d'accorder une importance particulière à la promotion de l'égalité des sexes et à la réduction des inégalités de genre ;
- elle se base sur le principe selon lequel le genre est une question transversale qui doit être prise en compte dans tous les secteurs de développement.

Les contextes mondial et régional offrent ainsi au Togo de réelles opportunités pour réaliser l'équité et l'égalité de genre. Les engagements de la communauté internationale et des leaders de la sous-région en faveur de l'éradication de la pauvreté, de l'égalité des sexes et du développement constituent, sans aucun doute, un atout essentiel à la mobilisation des moyens financiers, humains et techniques nécessaires pour réussir le pari de l'égalité des chances et du développement durable.

4- OBJECTIF DE LA MISSION :

Le Consultant aura pour mission la stratégie genre de la Cour des Comptes du Togo au regard de la stratégie genre du CREFIAF et de la politique nationale, et proposer la démarche pour l'opérationnalisation de ladite stratégie Genre. En fait, il s'agira d'adapter la stratégie actuelle de la Chambre des comptes aux évolutions internationales et nationales liées au genre.

Le consultant devra au cours de sa mission remplir en collaboration avec les points focaux genre de l'institution les tâches ci-après :

1. relire la stratégie élaborée en vue de la rendre facile d'implémentation par la Cour des Comptes;
2. adapter la stratégie genre actuelle à la politique nationale du Togo et en adéquation avec les autres instruments internationaux ;
3. encadrer la direction de la Cour des Comptes et les points focaux Genre par la définition des missions et du cadre d'exécution de l'action des points focaux pour la mise en œuvre de la stratégie au sein de la Cour des Comptes,
4. proposer une politique permettant d'impliquer les hommes dans les questions de genre au sein de la Cour des Comptes, celui-ci n'étant pas une question de femme, mais concerne tous les deux sexes,
5. élaborer des mécanismes de sensibilisation et de vulgarisation des politiques sur le GED au sein de la Cour des Comptes et du Gouvernement,
6. suggérer les mécanismes de renforcement permanent des capacités en matière de genre au sein de la Cour des Comptes,
7. identifier les moyens de promotion de la profession de vérificateur,
8. recenser les mécanismes favorisant l'intégration des femmes vérificateurs au processus de décision,
9. préciser le cadre de communication et de partage d'informations sur le genre au sein de la Cour des Comptes
10. suggérer un mécanisme de veille pour la centralisation et la diffusion des informations actualisées et justes sur le genre par les points focaux ;
11. définir un cadre de suivi de la mise en œuvre de cette stratégie contenant des indicateurs de rendement clairement identifiés,
12. préciser le cadre de définition des indicateurs sexo-spécifiques aux ISC.

5- APPROCHE METHODOLOGIQUE

- Élaboration et envoi d'un questionnaire pour l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie genre de la Cour des Comptes
- Dépouillement dudit questionnaire
- Collecte des documents, ouvrages DVD, CDROM etc...
- Relecture de la stratégie
- Identification des nouveaux axes à intégrer à la stratégie actuelle
- Proposer des indicateurs de rendement dans la mise en œuvre de la stratégie
- Réunion avec le Secrétariat du CREFIAF
- Réunion avec la haute direction et les points focaux Genre de la Cour des Comptes
- Rapport final de la mission accompagné de la stratégie actualisée et le plan d'opérationnalisation à mettre en œuvre.

Le Consultant devra en outre prendre en compte les pratiques généralement acceptées en matière de promotion du genre dans le monde.

Enfin, il est attendu du Consultant qu'il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du CRRRI, Agence d'exécution du PAMOMISC, et l'Institution bénéficiaire.

6- LIVRABLES

Les livrables attendus au terme de la mission sont :

- Une stratégie genre actualisée et validée par la Cour des Comptes
- Un plan d'opérationnalisation de la Stratégie Genre.

7- MODALITES RELATIVES A LA REALISATION DE LA MISSION ET A LA PREPARATION DES OFFRES DES CONSULTANTS

6.1. Durée de la mission

La mission sera réalisée dans un délai maximal de 20 jours calendaires, y compris la soumission de la version définitive de la stratégie actualisée et le plan d'opérationnalisation.

- Trois (03) jours pour l'élaboration et envoi du questionnaire d'évaluation
- Deux (2) jours pour la synthèse des réponses au questionnaire
- Un (01) jour de réunion avec la direction de la Cour des Comptes
- Huit (8) jours d'actualisation de la stratégie, de rédaction du plan opérationnel et envoi à la Cour des Comptes
- Trois (3) jours pour l'intégration des observations de la Cour des Comptes
- Deux (2) jours pour l'atelier de validation en ligne des documents
- Un (01) jour pour finalisation des documents et rédaction du rapport de mission.

6.2 : Profil du consultant :

Le consultant devra avoir une bonne connaissance de l'administration publique et ne pas être en activité au sein de la fonction publique Togolaise. Il devra par ailleurs justifier des aptitudes et des qualifications ci-après :

- ❖ Avoir un diplôme supérieur en sciences sociales ou en développement communautaire et institutionnelle, ainsi qu'une grande expérience dans les questions sociales et genre et/ou une grande expérience d'organisation et d'appui à des associations féminines au niveau local. Les candidats n'ayant pas de diplôme d'études supérieures peuvent être retenus s'ils ont une expérience adéquate et démontrent les qualités requises.
- ❖ Avoir au moins cinq années d'expérience en développement communautaire et institutionnel participatif fondé sur des approches qui assurent une appropriation des engagements par les femmes, les hommes et les jeunes.
- ❖ Avoir une bonne connaissance et une grande expérience en analyses sociales et genre et l'intégration de ces analyses dans l'exécution et le suivi des projets.
- ❖ Avoir une bonne compréhension de la culture et des pratiques en usage au sein des ISC sera un atout.
- ❖ Avoir une grande expérience de terrain en résolution de problèmes.
- ❖ Avoir une grande habitude des organisations institutionnelles internationales.
- ❖ Avoir la capacité de développer et de faciliter des relations suivies avec les organisations institutionnelles internationales et les autorités publiques.
- ❖ Avoir un bon niveau en Français.
- ❖ Avoir une bonne aptitude en communication écrite et orale permettant notamment de fournir des données techniques aux documents de stratégie.
- ❖ Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, MS Project, Excel, Powerpoint, etc.)
- ❖ Avoir une connaissance de la Politique Genre du CREFIAF est un atout.
- ❖ Avoir une grande familiarité avec l'audit et le contrôle est souhaitable.
- ❖ Savoir travailler en équipe et apprécier la mobilité est un atout.

6.3. Documentation

Le Secrétariat du CREFIAF et la Cour des Comptes s'engagent à mettre à la disposition du Consultant toute la documentation relative à la création, aux missions, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Cour des Comptes, ainsi que tout autre document disponible et pertinent pour les besoins de la mission.